

Document d'entrée en relation



À l'attention de

Réalisé le 03/05/2024 par votre conseiller

Philippe RICHARD

OPTI-PATRIMOINE SARL

Conformément à la réglementation, et notamment aux articles 325-5 du Règlement Général de l'AMF et L.521-2 du Code des assurances

OPTI-PATRIMOINE SARL, Société à responsabilité limitée au capital social de 7 500 euros, SIREN n°502509110, RNE 502509110//2022 B02567, NAF 68.31Z, n° TVA intracommunautaire FR96502509110

30 Avenue Pierre Mendes France, 30490 MONTFRIN, Téléphone +33 6 10 91 58 27 / Email optipatrimoine@live.fr / www.optipatrimoine.net

Conseiller en investissements financiers, membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance, enregistré à l'ORIAS (www.oriass.fr) sous le n°14004732, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités IAS sont contrôlables par l'ACPR. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement Mandataire non-exclusif en opérations de banque et services de paiement, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR Intermédiaire en opérations immobilières

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.



Présentation

Notre entreprise

Le présent document d'entrée en relation est un élément essentiel de la relation entre le client et le cabinet **OPTI-PATRIMOINE SARL**. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller doit avoir communiquées au client dès le début de la relation d'affaires. Vous avez choisi, ou êtes sur le point, de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

- Notre dénomination sociale et nos coordonnées ;
- Numéro d'immatriculation unique de l'intermédiaire qui nous a été délivré par l'ORIAS, avec la mention des différents métiers réglementés pour lesquels nous avons obtenu notre immatriculation sur le Registre, vérification possible sur le site internet ORIAS : www.orias.fr/welcome
- L'identité de notre association professionnelle ;
- Les statuts réglementés dont nous relevons ;
- L'identité des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier avec lesquels nous entretenons une relation significative de nature capitalistique ou commerciale ;
- Les statuts réglementés dont nous relevons ;
- Notre procédure de recours et de réclamation ;
- Nos autorités de contrôle.

Les sigles / acronymes suivants seront repris dans le présent document :

ORIAS : Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance

AMF : Autorité des Marchés Financiers

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

CIF : Conseiller en Investissements Financiers

IAS : Intermédiaire en Assurance

COA : Courtier d'assurance

IOBSP : Intermédiaire en Opération de Banque et en Services de Paiement

OPTI-PATRIMOINE SARL, Société à responsabilité limitée au capital social de 7 500 euros, SIREN n°502509110, RNE 502509110//2022 B02567, NAF 68.31Z, n° TVA intracommunautaire FR96502509110

30 Avenue Pierre Mendes France, 30490 MONTFRIN , Téléphone +33 6 10 91 58 27 / Email optipatrimoine@live.fr / www.optipatrimoine.net

Conseiller en investissements financiers, membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance, enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°14004732, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités IAS sont contrôlables par l'ACPR. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement Mandataire non-exclusif en opérations de banque et services de paiement, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR Intermédiaire en opérations immobilières

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.



Renseignements obligatoires

Votre conseiller

Nom	Philippe RICHARD
Dénomination sociale	OPTI-PATRIMOINE SARL
Forme sociale	Société à responsabilité limitée
Capital social	7 500 euros
RNE	502509110//2022 B02567
SIREN	502509110
Code APE (NAF)	68.31Z
N° TVA intracommunautaire	FR96502509110
Adresse	30 Avenue Pierre Mendès France, 30490 MONTFRIN
Téléphone	+33 6 10 91 58 27
Email	optipatrimoine@live.fr
Site internet	www.optipatrimoine.net
Diplômes, titres, certifications	1979: Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP) : 1999: Executive MBA HEC (CPA) 2009: Master 2 Gestion Financière et Patrimoniale, Université Montpellier

Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller est enregistré au Registre Unique des intermédiaires en assurance, banque et finance auprès de l'**ORIAS** sous le numéro d'immatriculation **14004732**.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

Conseiller en investissements financiers (CIF)

L'autorité de tutelle est l'**Autorité des Marchés Financiers (AMF)**, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 002 (www.amf-france.org).

Membre de l'association professionnelle ANACOFI CIF, association agréée par l'AMF, votre conseiller respecte un code de bonne conduite qui l'oblige :

OPTI-PATRIMOINE SARL, Société à responsabilité limitée au capital social de 7 500 euros, SIREN n°502509110, RNE 502509110//2022 B02567, NAF 68.31Z, n° TVA intracommunautaire FR96502509110

30 Avenue Pierre Mendès France, 30490 MONTFRIN , Téléphone +33 6 10 91 58 27 / Email optipatrimoine@live.fr / www.optipatrimoine.net

Conseiller en investissements financiers, membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance, enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°14004732, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités IAS sont contrôlables par l'ACPR. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement Mandataire non-exclusif en opérations de banque et services de paiement, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR Intermédiaire en opérations immobilières

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.



- à agir de manière honnête, impartiale et professionnelle, et ce au mieux des intérêts des clients,
- à disposer des ressources et procédures nécessaires pour mener à bonne fin ses activités,
- à s'informer de la situation de ses clients, de leur expérience et de leurs objectifs financiers,
- à transmettre d'une manière appropriée, les informations utiles dans le cadre de la relation avec ses clients,
- à se conformer à toutes les réglementations applicables à l'exercice de ses activités,
- à respecter le secret professionnel,
- s'interdire de recevoir des fonds en dehors de ceux destinés à rémunérer l'activité.

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante.

Dans le cadre d'une prestation de conseil non indépendante, OPTI-PATRIMOINE SARL est susceptible de percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires, en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil portant sur une analyse restreinte de différents types d'instruments financiers, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers.

Dans le cadre de notre activité, nous vous informons que notre cabinet :

- Ne détient pas de participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou d'un établissement de crédit.

Pour le cas où nous serions amenés à vous proposer des produits tenant compte de « facteurs de durabilité », nous vous informons que ces produits sont sélectionnés au regard de la réponse qu'ils apportent aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Cette prise en compte portera notamment sur une analyse de la proportion de vos investissements dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne du règlement Taxonomie, des investissements durables au sens au sens du règlement SFDR ainsi que les principales incidences négatives des produits conseillés.

Intermédiaire en assurances (IAS)

Votre conseiller, membre de l'association professionnelle ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR, fait la promotion auprès de clients ou de clients potentiels de services d'investissement et/ou de services connexes.

Courtier en assurance

Au titre de l'activité d'intermédiation en assurance, l'autorité de tutelle est l'**Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS (<https://acpr.banque-france.fr/>).

Conformément aux articles L.521-2 et R.521-1 du Code des assurances :

L'activité d'IAS (Intermédiaire en Assurance) relève de la **catégorie courtier et type d'intermédiaire B** et le cabinet fournit une recommandation personnalisée de **niveau 2** au sens de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA)

Votre conseiller n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Dans le cadre de notre activité d'intermédiaire en assurances, nous vous informons que notre cabinet :

- Ne détient pas de participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou d'un établissement de crédit.

OPTI-PATRIMOINE SARL, Société à responsabilité limitée au capital social de 7 500 euros, SIREN n°502509110, RNE 502509110//2022 B02567, NAF 68.31Z, n° TVA intracommunautaire FR96502509110

30 Avenue Pierre Mendes France, 30490 MONTFRIN, Téléphone +33 6 10 91 58 27 / Email optipatrimoine@live.fr / www.optipatrimoine.net

Conseiller en investissements financiers, membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance, enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°14004732, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités IAS sont contrôlables par l'ACPR. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement Mandataire non-exclusif en opérations de banque et services de paiement, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR Intermédiaire en opérations immobilières



Encaissement de fonds

Le cabinet n'est pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une entreprise d'assurance (primes ou cotisations).

Évaluation périodique

Le cabinet indique à ses clients qu'il s'oblige à une évaluation périodique **annuelle** de l'adéquation des produits d'investissement recommandés, comportant une déclaration mise à jour sur la manière dont l'investissement fondé sur l'assurance répond aux préférences, aux objectifs et autres caractéristiques du souscripteur.

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêt est une situation dans laquelle, dans l'exercice de ses activités, les intérêts du cabinet et/ou de ses clients et/ou de ceux de ses collaborateurs sont en concurrence, directement ou indirectement, et qu'il porte préjudice de manière importante à l'intérêt du client.

Le cabinet a établi la cartographie des différentes situations potentiellement génératrices de conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêt est susceptible de survenir lorsque le cabinet ou une personne concernée :

- Peut réaliser un gain financier ou éviter une perte financière au détriment potentiel du client
- Est incité, financièrement ou d'une autre manière, à privilégier l'intérêt d'un autre client ou groupe de clients par rapport à celui du client qui sollicite la souscription du contrat
- Peut bénéficier d'un avantage (financier ou en nature) donnée par une tierce partie pour l'exécution du service effectué pour le compte du client.

Afin de prévenir le risque de conflits d'intérêts, le cabinet a mis en place des procédures et mesures qui visent notamment à :

- Limiter les échanges d'informations entre les personnes liées de près ou de loin à la distribution de produit d'investissement en assurance
- Assurer l'indépendance des personnes en charge de la distribution des dits produits afin qu'elles ne soient pas influencées d'une manière ou d'une autre à agir à l'encontre des intérêts du client, le produit proposé devant toujours répondre aux mieux aux besoins et exigences exprimés par le client.
- Assurer le contrôle, ou à défaut d'interdire, à des personnes d'intervenir simultanément ou consécutivement dans plusieurs activités de distribution lorsque cette intervention est susceptible de nuire à la bonne gestion des conflits d'intérêts (principe d'interdiction du juge et partie).

Malgré tous nos efforts et toutes les mesures mises en œuvre, il est possible que le risque de porter atteinte aux intérêts de client ne puisse être évité.

Dans ce cas, le cabinet devra traiter ledit conflit, en assurer la traçabilité au sein du registre des conflits d'intérêts et informer le client de l'existence d'un conflit qui pourrait avoir des conséquences négatives sur ses intérêts.

Pour faire cesser le conflit dans les meilleurs délais, l'ensemble des mesures définies ci-dessus sont mises en œuvre.

Cependant, si un conflit d'intérêts spécifique ne peut être résolu, le cabinet se réserve le droit de refuser la demande du client concerné, et ce dans le seul but de protéger ses intérêts.

Informations sur les stratégies d'investissement proposées

Le cabinet est en mesure de vous proposer des stratégies d'investissements adaptées à votre situation personnelle, vos objectifs et besoins exprimés.

OPTI-PATRIMOINE SARL, Société à responsabilité limitée au capital social de 7 500 euros, SIREN n°502509110, RNE 502509110//2022 B02567, NAF 68.31Z, n° TVA intracommunautaire FR96502509110

30 Avenue Pierre Mendes France, 30490 MONTFRIN, Téléphone +33 6 10 91 58 27 / Email optipatrimoine@live.fr / www.optipatrimoine.net

Conseiller en investissements financiers, membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance, enregistré à l'ORIAS (www.oriass.fr) sous le n°14004732, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités IAS sont contrôlables par l'ACPR. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement Mandataire non-exclusif en opérations de banque et services de paiement, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR Intermédiaire en opérations immobilières

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.



Ainsi compte tenu de votre profil, nous pourrions vous préconiser des stratégies qui présentent des risques faibles avec des rendements modérés, des actifs financiers plus risqués mais potentiellement plus rémunérateur :

Allocation à risque faible (fonds euros)

Les supports en euros sont gérés dans l'actif des compagnies d'assurance vie.

Les rendements des supports en euros sont déterminés en fonction du taux de participation aux bénéfices fixé par l'assureur. L'actif du support en euros est composé en grande majorité d'obligations, offrant des revenus réguliers, ainsi que de placements en actions et immobiliers offrant des perspectives de performance pouvant être plus importantes sur le long terme. Les supports en euros sont gérés dans une optique de rendement modéré et de risque financier très faible.

Allocation à risque plus ou moins élevé (unités de compte)

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en particulier, dépendant de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par le souscripteur.

Les performances passées ne préjugent pas du niveau des performances futures.

Informations sur les coûts et frais liés aux produits d'investissement en assurance

Avant la conclusion de tout contrat d'assurance-vie individuel comportant des valeurs de rachat et la souscription d'un contrat de capitalisation, le cabinet vous remettra la notice d'information prévue par la loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005 ainsi que les Documents d'Informations Clé pour l'investisseur (DICI) des différents supports en unités de compte.

Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP)

Au titre de l'activité de l'intermédiation en opérations de banque et services de paiement, l'autorité de tutelle est l'**Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution** (ACPR), 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS (<https://acpr.banque-france.fr/>).

Mandataire non-exclusif en opérations de banque et services de paiement

Votre conseiller exerce l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement en vertu d'un ou plusieurs mandats non exclusifs, délivrés par un ou plusieurs établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de paiement, établissements de monnaie électronique.

Service de conseil sur les contrats de crédit immobiliers: Courtier.

Démarcheur bancaire ou financier: propose un service de conseil.

Dans le cadre de notre activité de mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement, nous vous informons que notre cabinet ne détient pas de participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique.

Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement

Votre conseiller exerce l'activité d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement, en vertu d'un mandat délivré par CREDIFINN.

OPTI-PATRIMOINE SARL, Société à responsabilité limitée au capital social de 7 500 euros, SIREN n°502509110, RNE 502509110//2022 B02567, NAF 68.31Z, n° TVA intracommunautaire

FR96502509110

30 Avenue Pierre Mendes France, 30490 MONTFRIN, Téléphone +33 6 10 91 58 27 / Email optipatrimoine@live.fr / www.optipatrimoine.net

Conseiller en investissements financiers, membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance, enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°14004732, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités IAS sont contrôlables par l'ACPR. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement Mandataire non-exclusif en opérations de banque et services de paiement, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR Intermédiaire en opérations immobilières

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.



Votre conseiller est titulaire de la carte de Transaction sur immeubles et fonds de commerce n°**CPI13102018000025047** délivrée par la **CCI de CCI du GARD**. Au titre de cette activité, l'autorité de tutelle est la **Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF)**.

Dans le cadre de cette activité, le cabinet ne peut recevoir aucun fonds pour l'activité concernée, sauf ceux correspondant à sa rémunération ou profession.

Modes de rémunération

La rémunération du Cabinet s'effectue par :

- Honoraires :
- **150 euros HT / heure.**
- Rétrocessions définies par Conventions de Partenariats:
Immobilier: 6 à 7%
Souscription FIA: +/- 5%
- Assurance-vie: souscription: +/- 1.5%; en-cours: +/- 1%**
- IOBSP: +/- 1%**

Dans le cadre de notre relation commerciale, nous pourrions communiquer par courrier postal, par courrier électronique (**optipatrimoine@live.fr**) , par téléphone (**+33 6 10 91 58 27**) et lors de rendez-vous physique ou visio conférence.

Partenaires et fournisseurs

Nos partenaires financiers :

Dénomination	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
PAREF GESTION	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
ADVENIS	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
LA FRANCAISE	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
SOGENIAL	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
COGEDIM	Promoteur	Convention de distribution	Commissions
VINCI IMMOBILIER	Promoteur	Convention de distribution	Commissions
CERENICIMO CONSULTIM	Plateforme	Convention de distribution	Commissions
DOMITYS INVEST	Promoteur/exploitant	Convention de distribution	Commissions
SWISSLIFE	Assureur	Convention de distribution	Commissions
APLUS FINANCE	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
123 IM	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
EXTENDAM	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
FRANCE VALLEY	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
MIMCO AM	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
KEYS REIM	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
CREDIFIN	IOBSP	Convention de distribution	Commissions
ODDO-BHF	Banque	Convention de distribution	Commissions
PRIMONIAL	Plateforme	Convention de distribution	Commissions
PRIMONIAL REIM	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
VOISIN ATLAND	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
CORUM	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
MCAPITAL	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
MATA CAPITAL	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
AESTIAM	Sté de Gestion	Convention de distribution	Commissions
NOVAXIA	Sté de Gestion	Convention de distribution	Commissions

OPTI-PATRIMOINE SARL, Société à responsabilité limitée au capital social de 7 500 euros, SIREN n°502509110, RNE 502509110//2022 B02567, NAF 68.31Z, n° TVA intracommunautaire FR96502509110

30 Avenue Pierre Mendes France, 30490 MONTFRIN , Téléphone +33 6 10 91 58 27 / Email optipatrimoine@live.fr / www.optipatrimoine.net

Conseiller en investissements financiers, membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance, enregistré à l'ORIAS (www.oriass.fr) sous le n°14004732, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités IAS sont contrôlables par l'ACPR. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement Mandataire non-exclusif en opérations de banque et services de paiement, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR Intermédiaire en opérations immobilières



YCAP PARTNERS	Sté de gestion	Convention de distribution	Commissions
PERL	Opérateur immobilier	Convention de distribution	Commissions
CIR	Promotion immobilière	Convention de distribution	Commissions

Assurances professionnelles

Responsabilité Civile Professionnelle & Garantie Financière :

La société **OPTI-PATRIMOINE SARL** dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

Montants des garanties souscrites :

Nom de la compagnie :	MMA
Adresse de la compagnie :	14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9
Numéro de police :	114240090 Adhérent : 229081

Activités	Garanties	Franchises
CIF	1 000 000 €	10 000 €
IAS	2 000 000 €	10 000 €
IOBSP	800 000 €	10 000 €
IMMOBILIER	75 000 €	0 €

Procédure de recours et de réclamation

Modalité de saisine de notre entreprise

En cas d'incompréhension ou réclamation, le **Service Réclamations** prend en charge vos demandes dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au Client dans ce délai
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au Client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Vous pouvez nous joindre :

Par courrier :	OPTI PATRIMOINE SARL , 30 avenue Pierre Mendès France 30490 MONTFRIN
Par téléphone :	+33 6 10 91 58 27
Par mail :	optipatrimoine@live.fr

Modalité de saisine du médiateur

Si un litige persiste après la réponse donnée par le Service Réclamations du Cabinet, vous pouvez solliciter le médiateur :

La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09, www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

OPTI-PATRIMOINE SARL, Société à responsabilité limitée au capital social de 7 500 euros, SIREN n°502509110, RNE 502509110//2022 B02567, NAF 68.31Z, n° TVA intracommunautaire FR96502509110

30 Avenue Pierre Mendès France, 30490 MONTFRIN , Téléphone +33 6 10 91 58 27 / Email optipatrimoine@live.fr / www.optipatrimoine.net

Conseiller en investissements financiers, membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance, enregistré à l'ORIAS (www.oriass.fr) sous le n°14004732, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités IAS sont contrôlables par l'ACPR. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement Mandataire non-exclusif en opérations de banque et services de paiement, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR Intermédiaire en opérations immobilières



Pour les activités de conseil en investissements : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), 17 place de la bourse, 78082 Paris Cedex 02, site web : amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation.

Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09, mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur

Pour les activités immobilières IOBSP : Médiation de la consommation - ANM Conso, 2 rue de Colmar, 94300 VINCENNES, site web : anm-conso.com/site/particulier.php

Modalités de prise en compte des facteurs de durabilité

Dans le cadre de sa prestation, votre conseiller ne tient pas compte des facteurs de durabilité.

Droit applicable et tribunaux compétents

Les dispositions du présent Document d'entrée en relation (DER) sont régies et soumises au droit français.

À défaut d'accord amiable, tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent DER sera soumis aux tribunaux compétents.

Traitement des données personnelles

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), le Cabinet **OPTI-PATRIMOINE SARL** dans le cadre de ses activités est amené à traiter des données à caractère personnel vous concernant vous et vos proches, notamment des données d'identification, et informations d'ordre économique, bancaire ou financière. Ces données sont collectées à l'usage exclusif du Cabinet, étant précisé que les souscriptions de produits entraînent de facto la transmission d'informations aux partenaires/fournisseurs, sous signature du client.

Le traitement de ces données a pour finalité l'exercice de nos différentes activités : **Prospection et gestion de la relation client**.

Les données collectées seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles, et pour une durée de **5 ans**.

Le responsable du traitement des données personnelles du Cabinet est **Monsieur Philippe RICHARD**, auprès duquel vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, de limitation et portabilité des données par mail à l'adresse suivante **optipatrimoine@live.fr**.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation en saisissant la CNIL.

Signature

Le Client atteste avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document.

Le Conseiller

Philippe RICHARD

Le Client

Date et signature :

Date et signature :

OPTI-PATRIMOINE SARL, Société à responsabilité limitée au capital social de 7 500 euros, SIREN n°502509110, RNE 502509110//2022 B02567, NAF 68.31Z, n° TVA intracommunautaire FR96502509110

30 Avenue Pierre Mendes France, 30490 MONTFRIN, Téléphone +33 6 10 91 58 27 / Email optipatrimoine@live.fr / www.optipatrimoine.net

Conseiller en investissements financiers, membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance, enregistré à l'ORIAS (www.oriass.fr) sous le n°14004732, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités IAS sont contrôlables par l'ACPR. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement Mandataire non-exclusif en opérations de banque et services de paiement, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR Intermédiaire en opérations immobilières

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.



OPTI-PATRIMOINE SARL, Société à responsabilité limitée au capital social de 7 500 euros, SIREN n°502509110, RNE 502509110//2022 B02567, NAF 68.31Z, n° TVA intracommunautaire FR96502509110

30 Avenue Pierre Mendès France, 30490 MONTFRIN , Téléphone +33 6 10 91 58 27 / Email optipatrimoine@live.fr / www.optipatrimoine.net

Conseiller en investissements financiers, membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance, enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°14004732, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités IAS sont contrôlables par l'ACPR. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement Mandataire non-exclusif en opérations de banque et services de paiement, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR Intermédiaire en opérations immobilières

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.

